



SERVIOR – Établissement Public
« Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »

Comptes annuels
au 31 décembre 2015
et
rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé

Luxembourg, le 13 avril 2016

Rapport de Gestion

SERVIOR - Etablissement Public "Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées" créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998, a géré fin 2015 quinze structures d'hébergement à savoir huit Centres Intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Niederkorn, Centre du Rham, Rumelange, six Maisons de Soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz et deux à Vianden, ainsi qu'une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges.

Gouvernance

Au niveau de la gouvernance de SERVIOR, l'année 2015 fut marquée par le remplacement de trois administrateurs au sein du conseil d'administration impliquant de plus un changement de la présidence. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2015, la présidence de cet organe suprême est confiée à Madame Héloïse Bock, avocate au barreau de Luxembourg.

Résultat

L'exercice 2015 s'est clôturé avec un résultat positif d'EUR 1.813.911 (EUR 4.242.600 en 2014) représentant 1,5% du chiffre d'affaires d'EUR 135.246.467. Le chiffre d'affaires a connu une progression de 2,6% par rapport à l'année 2014.

La somme du bilan a progressé en 2015 d'EUR 1.534.905 pour atteindre EUR 198.558.929.

Le bilan et le chiffre d'affaires sont générés par les principales activités de SERVIOR à savoir :

- les soins et l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées ;
- le « repas sur roues » - livraisons de repas au domicile des personnes âgées.

Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie

Comme les années précédentes, l'activité dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie reste le principal revenu de SERVIOR et représente 59% du chiffre d'affaires.

Le tarif horaire (valeur monétaire), à la base de la facturation des prestations, n'a pas été négocié pour la quatrième année consécutive entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS). En effet, le législateur a décidé de maintenir le tarif de la valeur monétaire au même niveau que celui de l'année 2014.

SERVIOR a presté au profit de ses clients un total de 1.381.355 heures de soins et de soutien. Ceci représente une croissance de l'ordre de 1,9% par rapport à l'année 2014. Abstraction faite du CIPA Centre du Rham, la progression du nombre d'heures de soins et de soutien serait négative de quelque 17.000 heures sur 1 an. Cette situation s'explique entre autre, par la mesure 256 du paquet d'avenir "Zukunftspak" qui prévoit des mesures dans le domaine de l'assurance dépendance dont le gel de la valeur monétaire et l'application plus efficiente des critères d'octroi des prestations.

Grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil au niveau du CIPA Centre du Rham et l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance, la baisse du nombre d'heures de soins a pu être limitée.

Suite à la mesure 256 précitée, SERVIOR, comme les autres prestataires œuvrant dans le secteur du long séjour, se voit en réalité confronté depuis fin 2014 à une baisse du volume de soins accordé par la Cellule d'Evaluation et d'Orientation (CEO) aux bénéficiaires.

Ainsi, tout au long de l'année, une attention particulière a été accordée à l'évolution du volume d'heures de soins octroyé par la CEO, ce qui a permis de prendre les mesures aux fins de garantir la qualité des soins et de limiter les impacts financiers.

D'autre part, SERVIOR a connu par le passé une augmentation du nombre de lits suite à la réalisation de nouveaux projets ayant une capacité d'hébergement plus importante que les sites abandonnés.

Enfin, SERVIOR a procédé comme les années précédentes à la vérification des tests de plausibilité avec la CNS. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes, liquidés mais non encore admis par l'assurance dépendance, relatifs aux années 2011 à 2015 s'élevaient à EUR 8.931.149 (EUR 7.098.633 en 2014).

Activités liées à l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées ainsi que les activités connexes

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 35,6% du chiffre d'affaires et constituent le second pilier majeur des recettes.

Malgré l'augmentation du taux normal de TVA de 2 points de pourcentage ainsi que l'adaptation des salaires des agents sous statuts étatique et communal auprès de SERVIOR (augmentation de la valeur du point indiciaire et revalorisation de carrière), il a été possible de ne pas devoir procéder à une hausse généralisée des prix de pension et ceci pour la 6ème année consécutive.

En effet, SERVIOR s'efforce constamment d'optimiser sa structure de coûts, de moderniser ses immeubles en créant des constructions modernes, agréables pour les clients et collaborateurs et en même temps efficaces. De plus, SERVIOR essaie de diversifier ses services, voire de rechercher des synergies ou des collaborations permettant de limiter des impacts éventuels au niveau des prix de pension.

Collaborations

Dans ce cadre, SERVIOR a poursuivi diverses collaborations permettant une optimisation des ressources et des infrastructures et par conséquent, des coûts d'exploitation de part et d'autre avec

- les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg (HCVL) ; collaboration lancée début 2014 dans le cadre de l'infrastructure informatique et des ressources humaines dédiées à l'informatique ;
- le Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) ; collaboration lancée fin 2013 dans le cadre de la préparation et la livraison de repas depuis le CIPA Dudelange vers l'hôpital gériatrique de Dudelange.

Diversifications des activités

SERVIOR offre par ailleurs un service de repas sur roues qui permet de créer un premier contact avec d'éventuels futurs clients. Depuis sa création en 1999, SERVIOR a su, après la reprise des activités proposées à l'époque par l'Etat, développer cette activité de sorte qu'actuellement 26 communes bénéficient de ce service.

Au cours du dernier trimestre 2015, SERVIOR a également préparé le lancement de l'activité

de l'exploitation d'un foyer du jour s'adressant aux personnes âgées ayant un besoin d'aide et de soins au quotidien et recherchant un encadrement en journée. Ainsi en 2016, l'exploitation du premier foyer du jour a été lancée à partir du site de Wiltz.

Constructions

Dans le cadre des projets de construction, SERVIOR a su finaliser les travaux de rénovation et de modernisation des bâtiments 7 et 8 du Centre du Rham. L'accueil des clients de la phase 3 du projet Rham a été réalisé en juillet 2015.

En ce qui concerne la rénovation ou la construction de nouvelles structures, le conseil d'administration, dans le cadre de la stratégie de construction qu'il est en train de mettre en place, prévoit également la modernisation des structures dites anciennes, voire de réaliser de nouvelles constructions avec de nouveaux concepts, afin d'améliorer davantage la qualité de vie et d'encadrement des futurs pensionnaires dans ces structures.

Lors de sa création, SERVIOR comptait 914 lits non conformes à la réglementation en vigueur. Malgré tous les efforts des dernières années de créer des sites nouveaux, modernes et surtout adaptés aux besoins de ses clients, et de plus de créer des lits supplémentaires pour suffire à la demande du marché, plus de 600 lits demeurent toujours non conformes aux normes législatives en vigueur.

Ressources humaines

SERVIOR figure parmi les vingt plus grands employeurs du Luxembourg avec un effectif de 1.823 agents (1.790 agents fin 2014). Au cours de l'année 2015, 125 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (226 agents en 2014) ont intégré SERVIOR et le nombre total d'agents a progressé de 33 agents par rapport à l'année 2014.

Cette progression de nouveaux agents s'explique surtout par l'ouverture des bâtiments 7 et 8 du CIPA Op der Rham, où 39 agents supplémentaires ont été engagés en 2015.

Considérant que la qualité des services est basée sur les compétences et le professionnalisme de ses collaborateurs, SERVIOR continue à proposer et à organiser de nombreuses formations. Pour l'année 2015, l'équivalent de 8.077 agents ont participé aux différentes formations offertes, ce qui représente un volume de 48.843 heures de formation.

Principaux défis et incertitudes

Le principal défi pour l'année 2016 consistera dans la préparation de SERVIOR à la mise en place de la réforme annoncée de l'assurance dépendance prévue pour 2017. Tel qu'annoncé par le ministre de la Sécurité sociale, le projet de loi devrait être déposé au cours du deuxième trimestre de l'année 2016. A l'heure actuelle, les éventuelles répercussions financières et organisationnelles de cette réforme demeurent difficilement quantifiables.

A côté des éventuels impacts financiers de la réforme annoncée de l'assurance dépendance, il faut signaler que cette réforme aura certainement des conséquences palpables sur le fonctionnement actuel de SERVIOR, car des formations pour l'ensemble du personnel devront être organisées, les logiciels informatiques et les processus de travail adaptés. En effet, la réforme aura sans doute des impacts sur la documentation et la facturation des soins, tout comme les déroulements qui devront être adaptés afin de pouvoir garantir la continuité des soins et surtout la qualité de la prestations de soins et d'encadrement.

Un autre phénomène qui pourra avoir une incidence sur la situation financière de SERVIOR, est le volume de soins accordé par la CEO aux pensionnaires dans les différentes structures. Il s'agira de suivre attentivement l'évolution du nombre d'heures de soins par centre afin d'être en mesure de réagir le plus tôt possible dans le cas d'une éventuelle baisse du nombre d'heures.

Par ailleurs, la convention collective applicable au secteur d'aide et de soins (SAS), majoritaire chez SERVIOR, a été dénoncée par les syndicats au cours de l'année 2015 et celle de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) a expiré en date du 30 juin 2015. Considérant que l'article 28 de ces deux conventions prévoit que l'évolution de la convention collective de travail est liée à celle de la fonction publique, les deux conventions collectives seront renégociées.

Il s'agira de suivre avec attention l'évolution des négociations des deux conventions collectives, car tout renchérissement aura des répercussions non négligeables sur les frais de fonctionnement de SERVIOR, du fait que la masse salariale représente 70% du total des charges.

Par rapport à la clientèle, on constate que le taux d'occupation global des structures avoisine les 99%. L'âge moyen des pensionnaires est de 85,13 ans. La durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 3,4 ans en 2015.

Au niveau du secteur de l'hébergement de la personne âgée, il est probable que dans les années à venir, l'offre de lits augmentera sensiblement, avec la construction de nouveaux sites voire de l'agrandissement ou de la rénovation de sites existants par d'autres gestionnaires de structures de long séjour. Ceci pourra avoir pour conséquence que les sites dits anciens, avec peu ou pas de confort, auront plus de difficultés à attirer la clientèle du fait d'une offre d'hébergement plus abondante.

Ainsi, afin que l'offre d'hébergement puisse être compétitive, SERVIOR poursuivra le remplacement des unités non conformes. En ce qui concerne les constructions dont SERVIOR devra assurer une partie du financement, une incertitude demeure quant à l'évolution à long terme des taux d'intérêt.

Conclusion

A l'aube de la réforme annoncée de l'assurance dépendance dont la mise en vigueur est prévue pour 2017, SERVIOR devra se préparer pour être en mesure de garantir à ses clients actuels et futurs le même niveau de qualité des prestations offertes. D'autant plus que les revendications salariales au niveau des conventions collectives qui régissent le secteur constituent un grand défi pour SERVIOR afin d'assurer la pérennité financière de l'entreprise.

Un autre défi pour rester compétitif consiste à créer des sites modernes et surtout adaptés au besoin des clients dans les années à venir.

Pour SERVIOR



Claude A. HEMMER
Vice-président
du Conseil d'administration



Héroïse BOCK
Présidente
du Conseil d'administration



KPMG Luxembourg, Société coopérative
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
Email: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Au Conseil d'Administration de
SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »
Bâtiment I Ermesinde
1, plateau du Rham
L-2427 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées », comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 14 avril 2016

KPMG Luxembourg, Société coopérative
Cabinet de révision agréé

Yves Thorn

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	2015	2014
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous		453.056,90	343.677,06
Immobilisations corporelles	2, 4		
Terrains et constructions		106.289.118,76	104.076.320,60
Installations techniques et machines		4.926.175,41	4.416.785,52
Autres installations, outillage et mobilier		4.264.187,45	4.168.384,06
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		<u>2.433.904,02</u>	<u>3.836.663,81</u>
		118.366.442,54	116.841.831,05
Actif circulant			
Créances	5		
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2	9.377.261,96	10.395.845,51
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.902.555,67	5.062.358,95
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		56.964,85	1.261.988,95
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		<u>65.939.438,63</u>	<u>62.635.878,19</u>
		79.276.221,11	79.356.071,60
Comptes de régularisation		<u>455.865,79</u>	<u>408.121,06</u>
Total de l'Actif		<u>198.098.529,44</u>	<u>196.606.023,71</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

PASSIF		2015	2014
Capitaux propres			
Capital souscrit	6	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves	6	10.000.000,00	10.000.000,00
Fonds dédiés	6	19.428,35	-
Résultats reportés		34.161.843,35	29.919.242,96
Résultat de l'exercice		1.813.910,50	4.242.600,39
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 7	73.168.199,57	77.164.045,97
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 7	5.367.494,87	5.596.711,87
		<u>134.219.466,10</u>	<u>136.611.190,65</u>
Provisions			
Provisions pour grosses réparations	8	11.433.986,96	9.914.098,55
Provisions pour impôts		3.168.400,00	3.040.000,00
Autres provisions		<u>12.050.280,47</u>	<u>9.635.532,78</u>
		26.652.667,43	22.589.631,33
Dettes non subordonnées			
Dettes envers des établissements de crédit	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.003.305,85	2.149.094,71
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		15.740.854,06	16.793.053,38
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.814.976,74	3.571.967,58
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.381.071,17	4.653.225,20
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		1.779.667,16	134.444,78
Dettes au titre de la sécurité sociale		2.559.537,19	2.246.087,35
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.178.588,80	4.237.143,81
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>2.463.176,98</u>	<u>707.374,50</u>
		33.921.177,95	34.492.391,31
Comptes de régularisation			
	7	3.305.217,96	2.912.810,42
Total du Passif		<u>198.098.529,44</u>	<u>196.606.023,71</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

CHARGES	Notes	2015	2014
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables		11.347.356,13	11.063.294,37
Autres charges externes		18.189.996,79	17.362.521,36
Frais de personnel	8, 10		
Salaires et traitements		85.350.531,35	81.231.468,28
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		13.069.344,15	12.175.959,75
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	2, 3, 4	8.413.079,92	7.172.964,70
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant	2	174.803,00	226.828,00
Autres charges d'exploitation	1, 8	1.190.304,66	731.221,14
Intérêts et autres charges financières		324.243,39	354.877,57
Dotations aux provisions pour grosses réparations	8	1.690.252,38	1.270.159,08
Charges exceptionnelles	13	113.293,73	748.818,53
Impôts sur le résultat	8	250.000,00	630.000,00
Profit de l'exercice		1.813.910,50	4.242.600,39
Total des charges		<u><u>141.927.116,00</u></u>	<u><u>137.210.713,17</u></u>
 PRODUITS			
Montant net du chiffre d'affaires	1, 2, 11	135.246.467,28	131.869.500,91
Autres produits d'exploitation		6.072.984,55	5.155.381,78
Autres intérêts et autres produits financiers		173.979,72	156.563,67
Produits exceptionnels	14	433.684,45	29.266,81
Total des produits		<u><u>141.927.116,00</u></u>	<u><u>137.210.713,17</u></u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1er janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle»), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niederkorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Howald »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012.

Présentation des données financières comparatives

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 relatifs aux postes autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an et dettes au titre de la sécurité sociale ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation

Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, les règles définies au titre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits
et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous 20 - 33 %

b) Immobilisations corporelles

b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'État et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Établissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Établissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

b.4) Subventions de l'État

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Établissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les capitaux propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 7).

b.5) Prise en charge par l'État du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'État

Conformément à l'article 18 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'État à l'Établissement (la « Convention »), conclue entre l'Établissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'État a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Établissement. Par la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

c) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Établissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Montant net du chiffre d'affaires » (Note 11).

d) Dettes non subordonnées

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

e) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

f) Dons

f.1) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Montant net du chiffre d'affaires ».

f.2) Dons non monétaires

Les dons non monétaires sont enregistrés à l'euro symbolique sous le poste « Actif immobilisé ». Lors de la cession d'un don non monétaire, la plus-value réalisée est inscrite au compte de profits et pertes sous le poste « Produits exceptionnels ».

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

3 Immobilisations incorporelles

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2015 ont été les suivants :

Coût d'acquisition	Concessions, brevets, licences et marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	1.459.264,50	-	1.459.264,50
Entrées au cours de l'exercice	295.793,86	-	295.793,86
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	1.755.058,36	-	1.755.058,36
Corrections de valeur			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(1.115.587,44)	-	(1.115.587,44)
Corrections de valeur de l'exercice	(186.414,02)	-	(186.414,02)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(1.302.001,46)	-	(1.302.001,46)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	453.056,90	-	453.056,90

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	116.349.510,39	12.160.323,26	19.255.461,60	3.836.663,81	151.601.959,06
Entrées au cours de l'exercice	1.818.702,43	2.380.017,50	1.048.262,60	4.394.915,02	9.641.897,55
Sorties au cours de l'exercice	-	(2.380,50)	(2.387,01)		(4.767,51)
Transferts de l'exercice	5.797.674,81	-		(5.797.674,81)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	123.965.887,63	14.537.960,26	20.301.337,19	2.433.904,02	161.239.089,10
Corrections de valeur					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(12.273.189,79)	(7.743.537,74)	(15.087.077,54)	-	(35.103.805,07)
Corrections de valeur de l'exercice	(5.403.579,08)	(1.870.627,61)	(952.459,21)	-	(8.226.665,90)
Reprises des sorties de l'exercice	-	2.380,50	2.387,01	-	4.767,51
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(17.676.768,87)	(9.611.784,85)	(16.037.149,74)	-	(43.325.703,46)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	106.289.118,76	4.926.175,41	4.264.187,45	2.433.904,02	117.913.385,64

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

5 Créances

a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2015, le total des créances s'élevant à 9.377.261,96 (2014: 10.395.845,51), se compose comme suit :

	2015	2014
Créances sur clients	4.910.765,29	4.545.437,52
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(385.884,00)</i>	<i>(435.367,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	4.258.862,14	5.645.961,72
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	207.634,53	204.446,27
	9.377.261,96	10.395.845,51

L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

En 2015, la majeure partie des factures relatives à l'exercice 2015 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et l'Assurance Dépendance a émis la majeure partie des décomptes finaux relatifs à l'exercice 2015. La créance de 4.258.862,14 (2014: 5.645.961,72) représente les montants estimés à recevoir par l'Établissement et qui ne sont pas encore soumis à l'Assurance Dépendance, ainsi que les montants ayant fait l'objet du décompte de l'Assurance Dépendance mais n'ayant pas été reçus au 31 décembre 2015.

b) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2015, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 3.902.555,67 (2014: 5.062.358,95) et sont constituées pour la majeure partie de factures prises en charge et non encore remboursées au 31 décembre 2015 par le Ministère de la Famille et de l'Intégration en relation avec la subvention d'immobilisations pour les immobilisations corporelles en cours de construction.

L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Autres créances

Au 31 décembre 2015, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 56.964,85 (2014: 1.261.988,95).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

6 Capitaux propres

a) Capital souscrit

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'État effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2015, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46.

b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

c) Fonds dédiés

Les fonds dédiés reprennent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs en faveur des clients, mais non encore utilisée.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Subventions

a) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds est destinée à être investie, au profit des personnes âgées, dans la construction ou la rénovation profonde de bâtiments au Centre du Rham. Une fois que les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham seront achevés, les subventions y afférentes seront amorties en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les amortir en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012 l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont amortis à partir de l'année 2014. En 2015, l'Établissement a comptabilisé un amortissement de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2014: 183.559,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitations ».

b) Subventions d'investissement en capital

L'Établissement a aussi reçu en 2015, de la part de l'Etat des subventions de 103.008,86 (2014 - 4.962.373,84) en vue de la rénovation et/ou construction de maisons. Le montant net de ces subventions ainsi que celles à recevoir dont le montant cumulé au 31 décembre 2015 s'élève à 73.168.199,57 (2014 - 77.164.045,97) sont inscrites dans les capitaux propres de l'Établissement et sont amorties en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent en application de la loi du 19 décembre 2002. En conséquence, le cumul d'amortissement au 31 décembre 2015 s'élève à 9.089.574,10 (2014 - 4.991.988,75).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Subventions (suite)

Les subventions d'investissements ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

Subventions d'investissements

Subventions d'investissements au début de l'exercice	82.156.034,72
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	103.008,86
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice	(1.269,91)
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	82.257.773,67

Amortissement de subventions d'investissements

Amortissement de subventions d'investissements au début de l'exercice	(4.991.988,75)
Amortissement de subventions d'investissements de l'exercice	(4.098.855,26)
Amortissement des sorties de subventions d'investissements de l'exercice	1.269,91
Amortissement de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(9.089.574,10)

Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice **73.168.199,57**

8 Provisions

a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 18 de la Loi, l'État prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'État représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999. Elle est reconduite tacitement à son terme pour une durée de deux ans chaque fois.

Dans la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2019.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

Le montant de ces provisions avait été déterminé avec prudence par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'État luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État.

La dotation annuelle pour 2015 s'élève à 1.690.252,38 (2014: 1.270.159,08).

b) Provisions pour impôts

Par application du principe de prudence une provision pour impôts d'un montant de 1.000.000,00 pour couvrir le risque d'imposition des années 2009 et 2010 a été comptabilisée dans le poste « Impôts sur le résultat » du compte de profits et pertes de l'année 2010, 670.000,00 pour l'année 2011, 350.000,00 pour l'année 2012, 390.000,00 pour l'année 2013 et 630.000 pour l'année 2014. La dotation de l'année 2015 s'élève à 250.000,00. En 2015, la reprise de la provision pour impôt de 121.600,00 relative à l'année 2009, prescrite en 2015, a été comptabilisée dans le poste « reprise sur provisions pour impôts sur le résultat » du compte de profits et pertes.

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2015	2014
Balance au 1er janvier	3.040.000,00	2.410.000,00
Dotations de l'exercice	250.000,00	630.000,00
Reprises de l'exercice	(121.600,00)	-
Total	3.168.400,00	3.040.000,00

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

c) Autres provisions

Ce poste comprend :

	2015	2014
Provisions pour litiges	651.231,32	162.500,00
Provisions pour congés non pris et autres	2.467.900,00	2.374.400,00
Provisions pour remboursement Assurance Dépendance	8.931.149,15	7.098.632,78
Total	12.050.280,47	9.635.532,78

Les autres provisions se composent d'une part de provisions pour couvrir le risque par rapport à un certain nombre de litiges dans le cadre des activités courantes ainsi que pour des congés non pris. D'autre part, les autres provisions comprennent des provisions pour un montant de 8.931.149,15 (2014: 7.098.632,78) pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2011 à 2015.

La dotation de l'année 2015 s'élève à 949.400,00 (2014: 2.235.000,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2015.

De plus l'Établissement a réévalué les provisions pour les exercices 2011 à 2014 pour un montant de 1.545.049,15 sur base du décompte final de l'Assurance Dépendance portant sur l'exercice 2011 reçue en 2015. Ce montant est comptabilisé au compte de profits et pertes en diminution du poste « Montant net du chiffre d'affaires ».

Une reprise de provision de 661.932,78, liées aux remboursements effectués en 2015 par rapport au décompte reçu en 2013 pour l'exercice 2010 a été comptabilisé au crédit du poste « Créances résultants de ventes et de prestations de services ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2015	2014
Balance au 1er janvier	7.098.632,78	6.721.884,88
Dotations de l'exercice	2.494.449,15	2.235.600,00
Reprises de l'exercice	(661.932,78)	(1.858.852,10)
Total	8.931.149,15	7.098.632,78

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2012 à 2015 a été calculée sur les mêmes bases que pour les exercices 2000 à 2011. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes non subordonnées

a) Dettes envers des établissements de crédit

Emprunts liés aux constructions achevées	2015				2014			
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation propre	1.003.305,85	4.115.171,46	11.625.682,60	16.744.159,91	955.223,72	5.116.396,77	11.676.656,61	17.748.277,10
Lignes de crédits liées aux constructions en cours	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	-	-	-	-	1.193.870,99	-	-	1.193.870,99
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1.003.305,85	4.115.171,46	11.625.682,60	16.744.159,91	2.149.094,71	5.116.396,77	11.676.656,61	18.942.148,09

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent au CIPA Niederkorn, à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch, tandis que les lignes de crédits liées aux constructions en cours se rapportent au « Centre du Rham ».

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes non subordonnées (suite)

b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2015, le total des dettes envers des clients s'élève à 3.814.976,74 (2014: 3.571.967,58). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2015, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 4.381.071,17 (2014: 4.653.225,20). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

d) Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2015, le total des dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 4.339.204,35 (2014: 2.380.532,13). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2015, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 2.178.588,80 (2014: 4.237.143,81). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Établissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

f) Autres dettes

Au 31 décembre 2015, le total des autres dettes s'élève à 2.463.176,98 (2014: 707.374,50). Ces dettes se composent principalement de salaires à payer relatifs à la transposition de l'accord salarial de la fonction publique au niveau des conventions collectives SAS respectivement FHL, non encore déclarée d'obligation générale pour les années 2014 et 2015. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Frais de personnel

Au 31 décembre 2015 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 98.419.875,50 (2014: 93.407.428,03) et se présentent comme suit :

	2015	2014
Salaires et traitements	85.350.531,35	81.231.468,28
Charges sociales	13.069.344,15	12.175.959,75
Total	98.419.875,50	93.407.428,03

Au 31 décembre 2015, l'Établissement employait 1.823 personnes (2014: 1.790), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

11 Montant net du chiffre d'affaires

Pour l'exercice 2015, le montant net du chiffre d'affaires de 135.246.467,28 (2014: 131.869.500,91), se compose comme suit :

	2015	2014
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	55.416.802,95	52.634.971,48
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	77.997.800,52	76.704.976,26
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	(2.494.449,15)	(1.423.424,97)
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	4.326.312,96	3.952.978,14
Total	135.246.467,28	131.869.500,91

Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

La plupart de ces recettes se base sur des décomptes finaux établis par l'Assurance Dépendance et la CNS pour les exercices 2014 et 2015 (Note 5).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

12 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

Au 31 décembre 2015, l'Établissement est engagé pour un montant de 1.912.158,90 (2014: 2.300.014,14) en relation avec des contrats de leasing suite à l'externalisation de la gestion de son parc automobile en 2012. La durée maximale de chaque engagement est de 5 ans.

L'Établissement a également émis une garantie bancaire de 1.500,00 en faveur du Ministère du Travail et de l'Emploi.

13 Charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2015, le total des charges exceptionnelles s'élève à 113.293,73 (2014: 748.818,53). Ces charges se composent principalement de corrections sur produits à recevoir. (Note 7).

14 Produits exceptionnels

Au 31 décembre 2015, le total des produits exceptionnels s'élève à 433.684,45 (2014: 29.266,81). Ces produits se composent principalement de rentrées de créances amorties et d'autres produits exceptionnels divers.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

15 Projets de constructions

Au 31 décembre 2015, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futurs a été évalué par les responsables de l'Établissement à 122.012.695,60 (2014 - 118.456.653,72).

Le financement des projets se présentent comme suit :

	2015			2014		
	Subventions d'investissements	Participation propre	Total	Subventions d'investissements	Participation propre	Total
Projets en phase de planification	97.319.251,79	24.693.443,81	122.012.695,60	94.010.154,14	24.446.499,58	118.456.653,72

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
(suite)

16 Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé

Les honoraires d'audit encourus en 2015 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 27.150,00 (2014: 26.500,00) hors TVA.

17 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas des évènements significatifs postérieurs à la clôture.